

Les retraités de l'État n'ont jamais cessé de s'appauvrir depuis 1982

Le gouvernement du Parti québécois dont le premier ministre René Lévesque et son ministre des Finances Jacques Parizeau, supportés par le président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, a soudainement été pris d'une panique inexplicable en 1982 quand ils ont décidé unilatéralement de mettre fin à l'indexation au coût de la vie du régime de retraite de ses fonctionnaires de toutes ses catégories d'employés du secteur public et parapublic.

Cela pouvait paraître n'avoir que peu d'impacts il y a 37 ans. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, les impacts économiques sont bien tangibles pour un pan très important de l'ensemble des retraités du Québec, tous secteurs confondus.

Appauvrissement systématique

À eux seuls, les retraités de l'État du Québec n'ont jamais cessé de s'appauvrir graduellement, mais sûrement depuis 1982. Pour bien se comprendre, supposons une inflation de seulement 2% par année sans indexation, cela voudrait dire une perte de pouvoir d'achat de plus de la moitié de sa valeur équivalente en 1982. C'est-à-dire, pouvoir s'acheter, maintenant en 2019, la moitié moins de biens et services avec nos retraites d'aujourd'hui par rapport à ce que nous pouvions nous acheter avec notre pouvoir d'achat de 1982.

Tous les partis politiques passés au pouvoir depuis cette année fatidique de 1982 ont promis de régulariser la

situation, mais jamais personne ne l'a fait. Les candidats de tous les partis rencontrés l'ont tous promis. Même tous les députés de la CAQ rencontrés individuellement ont promis de corriger cette injustice sans précédent. On attend toujours les résultats. On a hâte de voir.

Aux grands maux les grands moyens?

Faudra-t-il attendre, la prochaine étape, soit l'initiation d'une action collective parlant au nom des 300 000 membres retraités actuels et dont le fonds consolidé de retraite est administré par le ministère des Finances pour faire bouger les choses? Ne serait-ce pas une action positive d'une ampleur encore jamais vue? Ne faudra-t-il pas en arriver là pour faire réaliser que cette injustice fondée sur aucun argument valable au départ en 1982 soit enfin corrigée? Ces questions se posent sérieusement et c'est maintenant qu'il faut agir. Notons qu'on demande la même indexation que pour le Régime des Rentes du Québec et le Régime de pension du Canada déjà indexé au coût de la vie.

De plus, un argument trop souvent ignoré. Il s'agit là pour l'État d'avoir eu durant ces 37 années un comportement antisocial dont les répercussions se font sentir chez tous les employés œuvrant dans toutes les entreprises. L'ensemble des employeurs du Québec pourrait avoir été tenté d'imiter cette gestion des ressources humaines de manière à économiser au maximum sur les salaires futurs de leurs employés? Allez savoir si certains ne l'ont pas déjà fait!

Qu'on l'admette ou pas, il s'agit là d'un facteur de décroissance économique très important dont on commence

à peine à mesurer l'ampleur. Cela devrait pourtant être assez clair.

Quand l'économie roule au ralenti!

Le Québec est la province la plus vulnérable à ce chapitre dans tout le Canada. Surtout que les retraités ne demandent pas de cadeaux ni de subventions. Bien au contraire. Ils veulent tout simplement qu'on leur redistribue le rendement monétaire obtenu sur les cotisations prélevées durant leurs années de travail, en respectant les règles initiales qui avaient été prévues à l'origine à cet égard. Pas plus. Voici deux cas types pour mieux comprendre. Ils découlent de règles décidées unilatéralement par le gouvernement sans jamais demander l'avis des retraités:

CAS 1: Retraités de 1982 à 1999

Les employés qui ont pris leur retraite entre 1982 et 1999, dont les 37 000 employés partis volontairement en 1997 (programme de Lucien BOUCHARD), ne recevront aucune indexation cette année, tout comme pour toutes les années depuis la mise en vigueur de ce programme. Est-ce normal?

CAS 2: Retraités depuis 2000 et années suivantes

Quant aux employés devenus retraités depuis l'année 2000, une nouvelle règle leur permet d'avoir une rente indexée à 50% du coût de la vie pour ces années travaillées seulement. Donc un appauvrissement de seulement la moitié pour ces années travaillées depuis 2000. Indexation «zéro» (0) pour les

années travaillées de 1982 à 1999. Retraités doublement pénalisés. Cherchez l'erreur!

Avis aux plus jeunes encore au travail:

Imaginons maintenant la situation des personnes travaillant actuellement dans les secteurs publics et parapublics. Certains diront qu'ils sont encore trop jeunes pour penser à la retraite. Si ces personnes ne réalisent pas qu'elles doivent mettre l'épaule à la roue dès maintenant pour dénoncer et corriger la situation actuelle, elles s'en vont directement dans le mur!

Ils ne peuvent en aucune manière compter sur leurs syndicats respectifs surtout motivés par l'accumulation des cotisations soutirées de leurs membres. Cette accumulation des cotisations dans les coffres des syndicats est associée uniquement à leurs futures augmentations de salaire et non au montant qui leur sera versé à la retraite. Ils ne seront plus là au moment de la retraite de leurs membres. C'est exactement ce que vivent les retraités d'aujourd'hui.

Le groupe suivant de retraités signataires sonne l'alarme. Il est minuit moins une.

Louise Boies, Québec

Rémi Beaulieu, Boucherville

Ronald Carré, Québec

Aline Couillard, Ste-Hyacinthe

Marie Debeaumont, Laval

André Dubé, Montréal

Jeanne-d'Arc Doyon, Saint-Hyacinthe

Jean-Paul Gagné, Saguenay

Gaétan Langlois, Québec

Robert Lapierre, St-Basile-Le-Grand

Liguori Larrivée, St-Donat

Cécile Lavallée, Québec

Kevin McNally, Montréal

Gaétan Morneau, Boucherville

Marc Paradis, Québec

Lucien Parent, Québec

Lise Poirier, Boucherville

Denise Turcotte-Gauthier, Québec